



REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2016

LE 30 JAN. 2017

COMPTE RENDU

DRCL - Finances 1

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du groupement, le 19 décembre 2016 à 15h30, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (8)

M. Bruno SIDO,	Président ;
Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE,	Sous-Préfète de Saint-Dizier ;
Mme Christine GUILLEMY,	Vice-Présidente du conseil régional ;
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT,	Conseillère Départementale ;
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller Départemental ;
M. Jean-Paul BAILLET,	ANDRA – Directeur Général Adjoint ;
M. Michel BOULLEE,	Maire de Suzannecourt ;
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise.

Participaient également (10)

Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne ;
Mme Marie-France ELMERICH,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne ;
Mme Lydie ROLLOT,	Conseil régional Grand Est ;
Mme Stéphanie PROBERT,	Responsable Administratif GIP Haute-Marne ;
M. Bruno FREDET,	EDF – Directeur Développement Economique Haute-Marne et Meuse ;
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne ;
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne ;
M. Jérôme MONNIER,	Conseil régional Grand Est - Direction du service Développement Economique ;
M. Mickaël PETITJEAN,	Préfecture de la Haute-Marne – Bureau de la coordination et du développement du territoire ;
M. Nicolas SERRAND,	DDFIP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL.

Huit administrateurs sont présents, soit huit voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Rapport du Président

M. le Président informe les membres du conseil d'administration que 11 projets d'intervention vont être étudiés au cours de la séance.

Le comité exécutif du 19 décembre 2016 a étudié 123 projets correspondant à 21,7 M€ d'investissement et à 6,37 M€ d'aide GIP :

- 3,63 M€ dans les limites des délégations au comité,
- 2,74 M€ hors des limites, ces dossiers seront donc étudiés par le conseil d'administration.

M. le Président remercie M. Michel BOULLEE de l'avoir suppléé au comité exécutif du 17 octobre 2016.

Au total, au cours de l'exercice 2016, le GIP Haute-Marne aura mis en place 33.302.791 € de financements pour 419 projets différents.

L'essentiel de ces financements prennent la forme classique de la subvention. C'est notamment le cas des financements accordés aux collectivités ou à leurs groupements.

Cependant, le GIP Haute-Marne se réserve la possibilité d'intervenir sous d'autres formes.

Des prêts ont été mis en place soit dans le cadre de transmission-reprise de PME, soit dans le cas plus complexe de restructuration financière. Sur l'exercice, il a été mis en place 2.118.400 € de prêts.

Haute-Marne Immo-Bail

Il y a un an, le groupement a décidé de s'investir aux côtés du Département dans la création de la SEM Haute-Marne Immo-Bail. Cette SEM est destinée au portage immobilier du bâtiment FORGE 2020 du groupe LISI pour la relocalisation des Forges de Bologne.

C'est un projet exceptionnel tant par son ampleur que par sa complexité. La SEM a été créée fin 2015 et le capital social de 5.001.000 € est intégralement libéré. M. Bruno SIDO en est le président en tant que Président du conseil départemental et M. Gérard GROSLAMBERT en assure la vice-présidence.

M. Simon BACIK, secrétaire général du conseil départemental, en assure la direction avec l'appui de Mme Maryse CHARPENTIER.

MM. Guillaume DUMAY et Jean MASSON, respectivement DGS du Département et Directeur du GIP Haute-Marne, restent constamment mobilisés pour suivre au plus près cette affaire.

Chaque semaine une réunion technique réunit la SEM et l'équipe projet de LISI. Les échanges sont quotidiens.

Des réunions ont aussi lieu avec les services de l'Etat (notamment sur les questions réglementaires de l'ICPE et de son articulation avec le dépôt de PC) et avec la communauté d'agglomération de Chaumont (concernant le terrain).

LISI est actuellement en train d'achever le programme fonctionnel et le programme technique (en quelques sortes le cahier des charges décrivant les besoins). Il est attendu pour mi-janvier 2017.

La SEM a lancé fin novembre 2016 un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la consultation. La procédure retenue étant une mise en concurrence avec négociation.

Cette procédure permettra de retenir un concepteur-réalisateur qui réalisera le bâtiment conformément aux attentes de LISI.

M. le Président rappelle que cette opération est évaluée entre 35 et 40 M€ pour une surface de l'ordre de 45.000 m². Le coût du transfert est estimé à 10 M€ et les investissements industriels à 100 M€.

C'est une opération hors norme et M. le Président tient à ce que la SEM et LISI soient dans la plus étroite coopération.

Contrat de territoire CIGEO

Le Premier Ministre a donné mission au Préfet coordonnateur d'élaborer un contrat de territoire (CDT) permettant d'identifier les projets nécessaires à la bonne insertion de CIGEO, d'identifier les maîtres d'ouvrage et de proposer des plans de financement.

Ce travail, engagé au milieu de l'année 2016, n'a pas encore été présenté aux GIP.

Les fiches action sont encore à l'écriture dans les différents groupes de travail associant les services d'Etat, les collectivités selon leurs compétences, les acteurs de la formation et bien évidemment l'ANDRA et les industriels.

M. le Président souligne que le GIP Haute-Marne n'a pas attendu ce contrat pour s'investir dans la proximité de l'ANDRA :

- en améliorant les dessertes routières ;
- en déployant la fibre optique ;
- en finançant de nouveaux équipements pour les services à la population (groupes scolaires, gendarmerie, caserne de pompiers, maisons médicales...).

Taxes additionnelles

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2017 à l'assemblée nationale, un amendement gouvernemental concernant les GIP a été voté. Il devrait être maintenu dans la Loi qui sera promulguée.

Cet amendement supprime la distinction entre taxe de diffusion technologique et taxe d'accompagnement pour tout fusionner en une taxe additionnelle unique.

Par ailleurs cet amendement prolonge de trois ans (2017 à 2019) le montant des produits de taxe additionnelle revenant aux GIP.

Autres nouveautés

L'objet du GIP Haute-Marne, défini par l'article L542-11 du code de l'environnement, est réécrit sans en changer vraiment la portée.

Cette réécriture nécessitera probablement en 2017 une modification par avenant de la convention constitutive du groupement pour la mettre en parfaite adéquation avec l'article L542-11 du code de l'environnement.

Par contre, le GIP Haute-Marne devra à compter de 2018 engager 50% de ses moyens sur la mission 1 (l'insertion de CIGEO) et 50% sur les missions 2 et 3 correspondant à l'accompagnement et l'aménagement du territoire d'une part et à la diffusion technologique d'autre part.

Le groupement devra ainsi chaque année produire un rapport permettant d'évaluer cette répartition sur des périodes glissantes de trois exercices.

Il appartient aux GIP de produire ce rapport annuel explicitant la répartition de ces financements en deux enveloppes. Compte tenu de l'engagement constant du GIP Haute-Marne sur des projets liés à l'environnement de CIGEO, cet exercice ne devrait pas constituer une contrainte forte.

Mme la Sous-Préfète précise que le travail du Contrat de Développement du Territoire autour de CIGEO sera présenté au plus tard en avril 2017. La mission fiscalité fera une proposition au cours de la première quinzaine de février 2017.

Décisions du conseil d'administration

Contrat de ville de Joinville 2015-2020 - Complément (16-09)

Pour la mandature communale 2014-2020, le GIP Haute-Marne a renouvelé son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels.

Lors de sa réunion du 7 décembre 2015, le conseil d'administration a validé le contrat de ville de Joinville 2015-2020, pour un total de 11.808.954 € (HT ou TTC) d'investissements répartis en 19 opérations, avec un financement du groupement de 3.539.645 € (30 %). A cette date, le contrat n'était finalisé.

Un nouveau contrat a été présenté avec l'ajout d'opérations sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Joinville, d'HAMARIS, de l'UCIA et de l'hôpital Sainte-Croix.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, d'acter au titre de l'action 16-35 « Contrats de Ville 2015-2020 - Public », la modification du contrat de ville de Joinville 2015-2020 à 15.793.617 € (HT ou TTC) d'investissements, pour 38 opérations, avec un financement du groupement limité à 4.729.947 € (30 %).

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Commune de Poissons - aménagements du quartier de l'église et des abords de la RD16 (16-10)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, d'attribuer à la commune de Poissons, conformément à l'action 16-28 « Territoires les plus concernés - CHN », un financement de 40%, dans la limite de 469.616 €, d'une assiette éligible arrêtée à 1.174.041 € en faveur des aménagements du quartier de l'église et des abords de la RD16.

Commune Les Rives Dervoises - travaux d'aménagement RD 400 à Louze (16-11)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'attribuer à la commune des Rives Dervoises, conformément à l'action 16-37 « Aménagements en zone de proximité », un financement de 34%, dans la limite de 232.430 €, d'une assiette éligible arrêtée à 676.585 € en faveur des travaux d'aménagement de la RD 400 à Louze.

SDIS - centre d'incendie et de secours de Joinville (16-12)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'attribuer au SDIS, conformément à l'action 16-30 « Centres d'incendie et de secours », une subvention de 50%, dans la limite de 1.152.015 €, d'une assiette éligible arrêtée à 2.304.030 € à la construction d'un centre d'incendie et de secours de Joinville.

Communauté de communes de la vallée de la Marne - réhabilitation du gymnase de Chevillon (16-13)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'attribuer à la communauté de communes de la vallée de la Marne, conformément à l'action 16-28 « Territoires les plus concernés - CHN », une aide de 35%, dans la limite de 579.264 €, d'une assiette éligible arrêtée à 1.655.041 € en faveur de la réhabilitation du gymnase de Chevillon.

Mise en accessibilité de la gare de Chaumont (16-14)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'attribuer à SNCF Réseau, conformément à l'action 16-11 « Aide directe et indirecte immobilier entreprise », une aide de 6%, dans la limite de 238.958 €, d'une assiette limitée à 4.000.000 € HT, en faveur des travaux de mise en accessibilité de la gare de Chaumont.

Transports Lenoir - Plateforme logistique de 3.000 m² - Saint-Dizier (16-15)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'attribuer à la société des Transports Lenoir, conformément à l'action 16-11 « Aide directe et indirecte immobilier entreprise », une subvention de 17%, dans la limite de 400.000 €, d'une assiette éligible arrêtée à 2.368.000 € en faveur de la construction d'une plateforme logistique de 3.000 m² à Saint-Dizier.

Cette aide est allouée sur la base du régime d'aides exempté n° SA.40453, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

Agglomération de Chaumont - Aménagement de la zone d'activités Plein'Est en vue de l'accueil d'activités industrielles nouvelles (16-16)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité par sept voix (Mme Christine GUILLEMY ne prend pas part au vote) d'attribuer à l'Agglomération de Chaumont, conformément à l'action 16-14 « Accompagner l'achèvement des Zones d'Activité Economique », une aide de 35%, dans la limite de 544.057 €, d'une assiette éligible arrêtée à 1.554.449 €, en faveur des travaux d'aménagement de la zone d'activités Plein'Est en vue de l'accueil d'activités industrielles nouvelles.

Ville de Chaumont - Aménagement de la ZAC de la Vendue (16-17)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité par sept voix (Mme Christine GUILLEMY ne prend pas part au vote) d'attribuer à la ville de Chaumont, conformément à l'action 16-14 « Achèvement des zones d'activité économique », une subvention de 35%, dans la limite de 1.193.425 €, d'une assiette éligible arrêtée à 3.409.786 € en faveur des travaux d'aménagement de la ZAC de la Vendue.

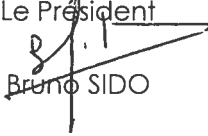
CEA – Projet Cicéron (16-18)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'attribuer au CEA, conformément à l'action 16-17 « Etudes et analyses économiques, stratégiques et environnementales », une aide de 15%, dans la limite de 30.000 €, d'une assiette éligible arrêtée à 200.000 € pour la réalisation d'une étude relative au projet Cicéron.

Convention de mise à disposition de locaux et de moyens de fonctionnement par le Conseil Départemental Haute-Marne (16-19)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'autoriser le Directeur du groupement à signer une convention avec le conseil départemental de la Haute-Marne pour la mise à disposition de moyens, matériels et prestations de service.

L'ordre du jour étant épuisé à 17h00, la séance est levée.

Le Président

Bruno SIDO

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 19 DECEMBRE 2016	N°16-09
---	----------------

OBJET : Contrat de ville de Joinville 2015-2020 - Complément

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	0
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

Rappel bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 7 novembre 2011, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Joinville 2010-2014.

Le coût total était estimé à 13.367.868 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 40 % dans la limite de 5.285.147 €.

A fin 2014, le programme a été réalisé à 25 % puisque les travaux programmés dans le cadre du contrat de ville ont été engagés à hauteur de 3.280.355 €, le GIP ayant octroyé une aide globale de 1.300.729 € (40 %).

Contrat de ville 2015-2020

Pour la mandature communale 2014-2020, le GIP Haute-Marne a renouvelé son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels.

Le contrat de ville de la commune de Joinville n'étant pas totalement finalisé, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 décembre 2015, s'est prononcé sur une maquette (ci-dessous) comportant 19 opérations dont le coût total s'élève à 11.808.954 € (HT ou TTC). Le financement du GIP Haute-Marne représente 30 % dans la limite de 3.539.645 €.

MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT	TAUX	AIDE GIP
Axe 1 : Aménagement des espaces publics, voiries et cheminements doux				
Ville de Joinville	Action 1-1 : Rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte	1.700.000 € HT	40 %	680.000 €
		62.500 € HT	24 %	15.000 €
Ville de Joinville	Action 1-2 : Création d'une aire de retournement rue de Tivoli et création d'une voirie Place du Champ de Tir (quartiers neufs) - travaux de sécurisation	37.374 € HT	40 %	14.950 €
		70.000 € HT	35 %	24.500 €
Ville de Joinville	Action 1-3 : Acquisition de l'Hôtel de la Poste pour sécuriser un carrefour	53.650 € HT	40 %	21.460 €
Ville de Joinville	Action 1-4 : Création d'une passerelle sur les rives de la Marne (passerelle du Cavé)	35.000 € HT	40 %	14.000 €

MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT	TAUX	AIDE GIP
Axe 2 : Accueil de nouvelles populations sur la ville de Joinville				
Ville de Joinville	Action 2-1 : Primes de façades	100.000 € TTC	40 %	40.000 €
Ville de Joinville	Action 2-2 : Travaux bâtiment 13 rue des Royaux	18.355 € HT	40 %	7.342 €
Ville de Joinville	Action 2-3 : Travaux bâtiment 31 rue des Royaux	43.220 € TTC	40 %	17.288 €
Axe 3 : Sauvegarde du patrimoine				
Ville de Joinville	Action 3-1 : Acquisition d'équipements de vidéo surveillance	14.880 € HT	40 %	5.952 €
Ville de Joinville	Action 3-2 : Sécurité publique – démolition d'une maison	9.290 € HT	40 %	3.716 €
Ville de Joinville	Action 3-3 : Signalétique globale (flux véhicules, piétons, tourisme)	10.921 € HT	36 %	3.931 €
Axe 4 : Accueil de services				
Ville de Joinville	Action 4-1 : Réhabilitation charpentes de la mairie, des ateliers municipaux, de la bibliothèque des Broyes d'Or	27.114 € HT	40 %	10.846 €
Ville de Joinville	Action 4-2 : Installation des services de la Direction départementale des territoires au 31 rue Aristide Briand	198.650 € TTC	40 %	79.460 €
Association Oh'ls	Action 4-3 : Programme Oh'ls La Lucarne	400.000 € HT	40 %	160.000 €
Axe 5 : Opérations portées par l'Office public de l'habitat HAMARIS				
HAMARIS	Action 5-1 : Démolition de 62 logements et construction de 26 logements - Quartier du Champ de Tir	620.000€ TTC	40 %	248.000 €
		3.900.000 € TTC	10 %	390.000 €
HAMARIS	Action 5-2 : Réhabilitation de 9 logements anciens en centre-ville	1.620.000 € TTC	40 %	648.000 €
Axe 6 : Opérations portées par la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne				
Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne	Action 6-1 : Création d'un hôtel d'entreprises sur la zone artisanale de la Joinchère	2.888.000 € HT	40 %	1.155.200 €
TOTAL DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020		11.808.954 €	30 %	3.539.645 €

Le GIP Haute-Marne a engagé 912 921 € sur ces premiers projets, dont 729 579 € ont été versés au 21 novembre 2016.

Il est proposé aujourd'hui de modifier et de compléter le contrat de ville de Joinville 2015-2020.

Les ajustements par rapport au contrat déjà acté se récapituleraient comme suit :

Axe 1 : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS, VOIRIES ET CHEMINEMENTS DOUX

Aménagement d'un cheminement doux à la place de l'ancienne voie ferrée – accès au Cavé

L'ancienne voie de chemin de fer qui permet l'accès au Cavé fera l'objet d'un cheminement doux qui s'insèrera dans le déploiement progressif d'une boucle verte autour de la vieille ville. Cette voie permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder à cet espace de promenade et aux enfants de disposer de jeux sécurisés dans les grands parcs de Joinville ainsi reliés.

- ◆ Coût prévisionnel : 78 000 € HT
- ◆ GIP : 31 200 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Quai des Peceaux – Destruction de sanitaires – Transformateur à paysager

La promenade du bief souffre de la présence simultanée de sanitaires visibles de tout le bief ainsi que d'un transformateur qui ne peut être retiré. Il est donc prévu la destruction des sanitaires et un aménagement paysager du transformateur.

- ◆ Coût prévisionnel : 25 000 € HT
- ◆ GIP : 10 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Création d'une liaison douce entre Joinville et Vecqueville

Il est prévu de créer une liaison douce pour sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes entre Joinville et Vecqueville.

- ◆ Coût prévisionnel : 80 000 € HT
- ◆ GIP : 32 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Aménagement du passage du Terme

La démolition d'une maison est rendue nécessaire suite à un arrêté de péril. Par ailleurs il est prévu la restauration d'une toiture ainsi que l'aménagement du cheminement arrière accédant à la côte du Château.

- ◆ Coût prévisionnel : 100 000 € HT
- ◆ GIP : 40 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Stabilisation et sécurisation des circulations douces sur le site du Château d'en Haut, installation de bancs, de tables de pique-nique, d'une table d'orientation et d'une signalétique touristique (éléments fixes)

Ancien site fortifié dominant Joinville et la Vallée de la Marne, le Château d'en Haut a bénéficié d'aménagements progressifs depuis 2010 : déboisement, démolition du kiosque et reprise des murs de remparts qui subsistent.

Il s'agit aujourd'hui de reprendre les circulations douces existantes afin de les stabiliser et de les sécuriser.

Des bancs et des tables de pique-nique seront installés, ainsi qu'une table d'orientation et une signalétique touristique. Le GIP Haute-Marne interviendrait financièrement sur les éléments fixes.

- ◆ Coût prévisionnel : 500 000 € HT
- ◆ GIP : 200 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Réfection des sanitaires Place de la Grève

Il est envisagé la réhabilitation des sanitaires Place de la Grève.

- ◆ Coût prévisionnel : 70 000 € HT
- ◆ GIP : 28 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Remise en état du Parc du Petit Bois

Le parc du Petit Bois sera remis en état avec notamment la rénovation des allées et le remplacement du mobilier urbain. Le GIP Haute-Marne interviendrait financièrement sur les éléments fixes.

- ◆ Coût prévisionnel : 200 000 € HT
- ◆ GIP : 80 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Aménagement de la place René Quantin

Une mise en valeur de la place René Quantin est prévue par la restauration et l'habillage de murs.

- ◆ Coût prévisionnel : 50 000 € HT
- ◆ GIP : 20 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Travaux bâtiment 13 rue des Royaux

Cette opération existait déjà dans la version précédente du contrat de ville mais elle était portée en totalité par HAMARIS.

Il est dorénavant prévu que la maîtrise d'ouvrage soit portée par la Ville de Joinville. Une cession au profit d'HAMARIS devrait intervenir à l'issue des travaux.

- ◆ Coût prévisionnel : 1 545 521 € HT
- ◆ GIP : 310 208 € (20 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Acquisition de l'îlot des Cloutiers et aménagement de la place

En 2013, la ville a subi un gros incendie qui a détruit huit maisons mitoyennes. Cet îlot a été en partie détruit. La Ville souhaite en faire l'acquisition pour y aménager une place ouverte avec notamment des jeux pour enfants. Le GIP Haute-Marne interviendrait financièrement sur les éléments fixes.

- ◆ Coût prévisionnel : 50 000 € HT
- ◆ GIP : 20 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Mise en sécurité des bâtiments 2 rue de la Côte du Château, 4 rue du Temple, 22 rue des Capucins, 25 et 26 rue des Marmouzets, 32 rue des Royaux

Une mise en sécurité progressive des bâtiments préemptés, expropriés, rachetés, est prévue avec reprise des toitures, façades, structures et menuiseries extérieures.

- ◆ Coût prévisionnel : 537 955 € HT
- ◆ GIP : 215 182 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Equipements de vidéo-surveillance

Afin de sécuriser les différents sites de la ville, des systèmes de vidéosurveillance seront installés sur les bâtiments publics, aux endroits stratégiques définis par le comité local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Cette opération existait déjà dans la version précédente du contrat de ville mais concernait une première tranche uniquement. Le montant a donc été revalorisé afin de prendre en compte la totalité des dépenses à engager sur cette problématique.

- ◆ Coût prévisionnel : 50 000 € HT
- ◆ GIP : 20 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Signalétique globale (flux véhicules, piétons, tourisme) et plan cavalier

Pour permettre aux visiteurs de mieux se repérer, mais également à la Ville de répondre aux critères des labels « village étape » et « petite cité de caractère », il est prévu de poursuivre le renouvellement de la signalétique globale.

Cette opération existait déjà dans la version précédente du contrat de ville mais concernait une première tranche de signalétique uniquement. Le montant a donc été revalorisé afin de prendre en compte la totalité des dépenses à engager sur cette problématique.

- ◆ Coût prévisionnel : 120 000 € HT
- ◆ GIP : 48 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Restauration de l'église Notre-Dame

Monument le plus visité de la ville, l'église Notre-Dame nécessite des travaux, notamment de couverture et de maçonnerie. Afin de planifier le plus efficacement possible les interventions dans les années à venir, une étude diagnostic a été engagée. Dans ce cadre, un programme pluriannuel de travaux va être lancé.

- ◆ Coût prévisionnel : 500 000 € HT
- ◆ GIP : 200 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Réhabilitation du garage Coisy – 23 rue de la Harpe

La Ville a fait l'acquisition de cet immeuble du centre ancien. Le garage Coisy, dissimulé sous un bardage de tôles, va être réhabilité.

- ◆ Coût prévisionnel : 75 000 € HT
- ◆ GIP : 30 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Réhabilitation de façades 13 et 15 rue des Marmouzets

La Ville a fait l'acquisition de ces immeubles du centre ancien. Elle souhaite procéder à la réhabilitation des façades.

- ◆ Coût prévisionnel : 23 000 € HT
- ◆ GIP : 9 200 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Remplacement des sièges et du matériel de projection de l'Auditoire (éléments fixes)

Des manifestations sont régulièrement organisées à l'Auditoire : théâtre, cinéma, conférences, expositions. Toutefois, les sièges actuels, non pliants, sont peu pratiques et sont devenus obsolètes et rudimentaires pour les spectateurs. Il est donc envisagé de les remplacer par des sièges plus confortables.

En parallèle, le matériel de projection doit être adapté aux attentes nouvelles des spectateurs et l'acquisition d'un projecteur en trois dimensions, avec un écran d'une nouvelle génération, permettrait d'offrir une qualité de projection proche de celle des cinémas professionnels.

Le GIP Haute-Marne interviendrait financièrement sur les éléments fixes.

- ◆ Coût prévisionnel : 120 000 € HT
- ◆ GIP : 48 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Aménagement du bâtiment municipal des Marmouzets (« Restaurants du cœur »)

Ce bâtiment municipal héberge des permanences d'associations, notamment les « Restaurants du cœur ». Sa réfection devrait permettre d'améliorer les conditions d'accueil des usagers des différentes structures.

- ◆ Coût prévisionnel : 12 000 € HT
- ◆ GIP : 4 800 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Restauration et mise en sécurité de peintures, sculptures, livres anciens de l'église Notre-Dame et du patrimoine mobilier communal

Il est prévu la restauration d'œuvres d'art du patrimoine communal.

- ◆ Coût prévisionnel : 60 000 € HT
- ◆ GIP : 24 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Réhabilitation et isolation des charpentes de bâtiments communaux (mairie, ateliers municipaux, bibliothèque des Broyes d'Or)

La réhabilitation des charpentes de ces bâtiments communaux (mairie, ateliers municipaux, bibliothèque des Broyes d'Or) et leur isolation s'avèrent indispensables. Outre la nécessité de garantir la protection de ces bâtiments, ces travaux visent également à sauvegarder l'intérêt patrimonial de ces immeubles de caractère.

Cette opération existait déjà dans la version précédente du contrat de ville mais concernait une partie seulement des dépenses à engager sur cette problématique. Le montant a donc été revalorisé.

- ◆ Coût prévisionnel : 500 000 € HT
- ◆ GIP : 200 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Réhabilitation d'un logement au 2 rue des Royaux

Certains immeubles à reconquérir dans le centre historique le seront avec l'aide du bailleur social HAMARIS. C'est le cas du 2 rue des Royaux.

Cette opération existait déjà dans la version précédente du contrat de ville mais le montant est revu à la baisse puisqu'une partie des réhabilitations des logements de la rue des Royaux passe sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Joinville.

- ◆ Coût prévisionnel : 180 000 € TTC
- ◆ GIP : 72 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

Réhabilitation de deux logements individuels rue des Chivres

Certains immeubles à reconquérir dans le centre historique le seront avec l'aide du bailleur social HAMARIS. C'est le cas de deux logements individuels situés rue des Chivres.

- ◆ Coût prévisionnel : 320 000 € TTC
- ◆ GIP : 32 000 € (10 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

Acquisition de 12 stands

Dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, les animations commerciales tiennent une place prépondérante. Dans ce cadre, l'UCIA envisage l'acquisition de douze stands de type barnums.

- ◆ Coût prévisionnel : 19 457 € HT
- ◆ GIP : 7 783 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : UCIA

Création d'un Musée à l'hôpital

La Ville de Joinville possède de nombreux objets d'art et d'histoire. Ces objets appartiennent à la commune, à l'église ou, pour l'essentiel, à l'hôpital.

Si un premier musée a existé avant la seconde guerre mondiale, depuis, les objets sont entreposés dans de mauvaises conditions de conservation et ne sont pas accessibles au public.

Or, suite à la rénovation complète de l'hôpital Sainte-Croix, celui-ci a libéré plusieurs pièces dans son bâtiment historique. Déjà, l'apothicairerie a été restaurée et est ouverte à la visite. Dans son prolongement, il s'agirait d'ouvrir d'autres salles afin d'y présenter différents objets ainsi que l'histoire des lieux héritée des sœurs Saint-Charles.

Aujourd'hui le projet est bien avancé, l'hôpital est prêt à porter la maîtrise d'ouvrage et la Ville de Joinville serait associée, aux côtés de l'association « les ateliers de Joseph », notamment en ce qui concerne la muséographie des collections exposées, qu'elle pourrait ainsi enrichir.

- ◆ Coût prévisionnel : 100 000 € HT
- ◆ GIP : 40 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Hôpital Sainte-Croix de Joinville

Le contrat en cours compte 19 opérations, pour un total de 11.808.954 € (HT ou TTC) d'investissements, avec un financement du GIP Haute-Marne de 3.539.645 € (30 %).


Un nouveau contrat a été présenté notifiant l'adjonction d'opérations sous maîtrise d'ouvrage Ville de Joinville, d'HAMARIS, de l'UCIA et de l'hôpital Sainte Croix.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX (M. Ollivier ne prend pas part au vote)
DECIDE**

d'acter, au titre de l'action 16-35 « Contrats de Ville 2015-2020 - Public », la modification du contrat de ville de Joinville 2015-2020 à 15.793.617 € (HT ou TTC) d'investissements, pour 38 opérations, avec un financement du Groupement limité à 4.729.947 € (30 %).

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Joinville figure en annexe à la présente délibération.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE - M. Ollivier ne prend pas part au vote	
<p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, Je</p> <p style="text-align: center;">RECUEIL ADMINISTRATIF DE LA HAUTE-MARNE</p> <p style="text-align: center;">LE 30 JAN. 2017</p> <p style="text-align: center;">DRCL - Finances 1</p>	<p>Chaumont, le 25 JAN. 2017</p> <p style="text-align: center;">LE PRESIDENT</p> <p style="text-align: center;"></p>

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 19 DECEMBRE 2016	N°16-10
OBJET : Commune de Poissons - aménagements du quartier de l'église et des abords de la RD16	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	0
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La commune de Poissons compte 734 habitants réunis dans le centre bourg et trois lieux-dits : « le Ham », « la Forge » et le Fourneau ».

Elle est traversée par la route départementale 427 qui relie Joinville à Liffol-le-Grand et par la route départementale 16 qui emprunte la vallée de la Pissancelle en direction de Saint-Blin.

La commune a pour projet la réfection et l'aménagement urbain de la RD 16 ainsi que l'ensemble du quartier de l'église. En effet, ces rues ont subi des dégradations au fil des années, tant au niveau de la voirie que des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Les rues concernées sont Grande rue, place Saint-Aignan, rue du Ham, rue de Châtel, rue du Petit Ham, rue Yardelle, rue des Moines, rue Neuve, rue Pique-Puce, rue du Canal et rue Marogne.

La commune souhaite lancer une première tranche de travaux qui se composera courant 2017 de deux phases : la RD 16 (Grande rue et rue du Ham) et éventuellement trois rues adjacentes avec la place (rue du Petite Ham, rue Yardelle rue de Châtel et place Saint-Aignan), à la suite des travaux sur les réseaux humides en cours de réalisation.

Les travaux sur la RD 16 seront réalisés avec la participation du conseil départemental.

Le projet vise à réduire la vitesse des usagers, créer des cheminements piétons respectant l'accessibilité, créer de véritables espaces de stationnements, sécuriser les différents carrefours existants sur la commune et valoriser le cadre de vie des riverains.

De manière générale, la largeur de la chaussée de la RD 16 sera de 5,50 m avec la pose de bordures et caniveaux.

Des places de stationnements seront tracées « à cheval » sur le trottoir et la chaussée, permettant ainsi de libérer les espaces pour le cheminement piéton mais aussi de créer une circulation alternée lorsque des véhicules y seront stationnés.

Sur cette traversée, des aménagements spécifiques seront créés :

- Aménagement sécuritaire en entrée de village côté Annonville avec la création d'une double écluse accompagnée d'un aménagement paysager permettant de marquer visuellement l'aménagement et l'entrée du village ;
- Création d'un plateau surélevé sur l'ensemble de la place Saint-Aignan, depuis le carrefour avec la rue du Petit Ham jusqu'à celui avec la rue Yardelle, englobant ainsi l'accès à l'église qui se situe juste en bord de chaussée. Cette zone sera limitée à 30 km/h ;
- Rétrécissement de la largeur de chaussée avant le carrefour avec la rue de Châtel, permettant de libérer de l'espace pour le cheminement piéton ;
- Amélioration du carrefour avec la rue des Moines afin que la circulation de transit continuent sur la RD 16.

Lots de Dépenses	Devis
rue du Ham	225 951,50
place Saint-Aignan	187 629,50
Grande rue	284 285,00
rue du Petit Ham	83 457,50
rue Yardelle	210 860,00
rue de Chatel	36 597,50
Total travaux	1 028 781,00
Aléas 10%	83 878,10
Relevé topographique	5 500,00
Maîtrise d'œuvre (4,60%)	51 182,32
Frais de publicité et de reprographie	700,00
Coordonnateur sécurité	4 000,00
Total prestations annexes	145 260,42
Total HT	1 174 041,42

Au titre de l'action 16-28 « Territoires les plus concernés - CHN », le groupement peut apporter une aide maximale de 40% dans le cadre de projet relatif à des voiries existantes en 2012 et soumises à au code de la voirie routière et les abords.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 300.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'attribuer, conformément à l'action 16-28 « Territoires les plus concernés - CHN », un financement de 40%, dans la limite de 469.616 €, d'une assiette éligible arrêtée à 1.174.041 € à la commune de Poissons.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 25 JAN. 2017
LE 30 JAN. 2017	LE PRESIDENT

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 19 DECEMBRE 2016	N°16-11
OBJET : Commune Les Rives Dervoises - travaux d'aménagement RD 400 à Louze	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	0
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La commune de Louze avait depuis plusieurs années le projet de procéder à la requalification de la route départementale 400 en sa traversée. Elle est devenue commune déléguée de la commune nouvelle Les Rives Dervoises lors de la création de cette collectivité début 2016.

Louze est traversée en son centre par la RD 400, route à grande circulation, empruntée par 4.000 véhicules dont 900 poids lourds par jour. Ces véhicules y circulent à des vitesses supérieures à 50 km/h pour 83 % d'entre eux.

Cette départementale est l'axe reliant les pays de l'Est de l'Europe et les pays du Sud et l'Ouest de la France pour Nancy-Troyes. Elle est privilégiée par les poids lourds qui l'utilisent pour éviter les autoroutes.

Ce trafic occasionne des risques et des désagréments pour les riverains, les habitants et les enfants se rendant à l'école.

Même si des aménagements ont déjà été effectués, tels que des feux tricolores et des ronds-points, le trafic important et la vitesse préconisée non respectée conduisent la commune des Rives Dervoises à procéder à des travaux d'aménagement de la RD 400 dans la traversée du village.

Les travaux consistent en :

- l'aménagement des trottoirs pour une meilleure sécurité des piétons et d'un accès pour personnes à mobilité réduite devant l'entrée de la mairie ;
- l'aménagement d'un espace de stationnement sécurisé du bus scolaire et le déplacement de l'accès de l'école dans une rue annexe avec la création d'un parking pour les véhicules des parents ;
- la réduction de la chaussée à 6,50 m (actuellement la largeur est entre 7,50 m et 8 m) pour diminuer la vitesse à 30 km/h ;
- l'enfouissement des réseaux eaux pluviales, EDF et Telecom et la reprise des branchements d'eau potable ;
- la réfection de la chaussée par le conseil départemental.

Les travaux d'aménagement intègrent des postes à la charge du SDED 52 (enfouissement des réseaux) et du conseil départemental (réfection chaussée) qui ne sont pas repris dans la présente demande.

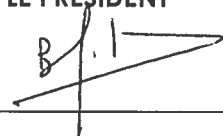
	Dépenses
<u>Secteur Ouest - Phase 1</u>	260 329
Travaux préparatoires	16 587
Assainissement en domaine public	31 677
Adduction AEP domaine public	52 424
Voirie	151 520
Signalisation	7 495
Plan de recolement	625
<u>Secteur Est - Phase 2</u>	386 522
Travaux préparatoires	16 587
Assainissement en domaine public	48 639
Adduction AEP domaine public	57 923
Voirie	254 715
Signalisation	8 032
Plan de recolement	625
<u>Honoraires</u>	29 733
Frais de maîtrise d'œuvre	27 297
CSPS	2 436
TOTAL	676 585

Financeurs	Aide base GIP	Taux base GIP
Etat	172 227	25%
Conseil départemental	136 611	20%
GIP Haute-Marne	232 430	34%
Maître d'ouvrage	135 317	20%
Total	676 585	100%

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 200.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'attribuer à la commune des Rives Dervoises, conformément à l'action 16-37 « Aménagements en zone de proximité », un financement de 34% pour les travaux d'aménagement autour de la RD 400 à Louze, dans la limite de 232.430 €, d'une assiette éligible arrêtée à 676.585 €.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
<p>Certifié exécutoire COMPTE TENU de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</p> <p style="text-align: center;">LE 20 JAN. 2017</p> <p style="text-align: center;">DRCL Finances 1</p>	<p>Chaumont, le 25 JAN. 2017</p> <p>LE PRESIDENT</p> 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 19 DECEMBRE 2016	N°16-12
OBJET : SDIS - centre d'incendie et de secours de Joinville	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	0
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le projet de Centre d'Incendie et de Secours de Joinville, porté par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, a pour ambition de doter les sapeurs-pompiers d'un outil de travail aux exigences actuelles et à venir de la sécurité civile, tout en s'inscrivant dans une démarche qui vise la fonctionnalité des installations et la pérennité de celles-ci.

Le centre de secours de Joinville est l'un des plus importants du département. Situé actuellement dans les locaux communaux, il est à mi-chemin entre Chaumont et Saint-Dizier.

Outre le fait que le garage soit régulièrement inondé, ce bâtiment s'avère inadapté à l'accueil de nouveaux véhicules.

De plus, le centre ne possède pas de zone de vie. En effet, ce centre de secours dont les personnels exclusivement sapeurs-pompiers volontaires, fonctionne sous forme d'astreinte. Or, il est appelé à évoluer sous la forme d'un centre à garde. Cette évolution doit permettre d'accompagner en termes de sécurité civile la montée en puissance de la construction du site CiGEO.

Le Centre d'Incendie et de Secours de Joinville couvre en premier appel les communes d'Autigny-le-Grand, Blécourt, Chatonrupt-Sommermont, Ferrière-et-Lafolie, Flamerécourt, Fronville, Joinville, Mathons, Montreuil-sur-Thonnance, Morancourt, Mussey-sur-Marne, Nomécourt, Rupt, Saint-Urbain-Maconcourt, Sommermont, Suzannecourt, Thonnance-les-Joinville et Vecqueville.

La configuration du nouveau centre permettra la présence continue de sapeurs-pompiers dès lors que le site disposera de chambres nécessaires à l'organisation des gardes.

Les travaux envisagés concernent la construction d'un nouveau centre et comprennent la réalisation d'une zone technique de 1.000 m², d'une zone administrative, d'une zone de vie (cafeteria, foyer, chambres), d'un espace dédié à la formation et à l'accueil des jeunes sapeurs-pompiers.

Dépenses	Devis
<i>Lot 1 - VRD</i>	<i>298 769,00</i>
<i>Lot 2 - Gros oeuvre</i>	<i>441 390,34</i>
<i>Lot 3 - Charpente</i>	<i>116 000,00</i>
<i>Lot 4 - Etanchéité</i>	<i>149 860,43</i>
<i>Lot 5 - Bardage</i>	<i>121 563,11</i>
<i>Lot 6 - Serrurerie</i>	<i>105 804,66</i>
<i>Lot 7 - Menuiserie aluminium</i>	<i>168 910,02</i>
<i>Lot 8 - Cloisons sèches</i>	<i>42 409,90</i>
<i>Lot 9 - Faux plafonds</i>	<i>18 146,93</i>
<i>Lot 10 - Menuiseries intérieures</i>	<i>45 888,46</i>

<i>Lot 11 - Carrelage</i>	62 748,97
<i>Lot 12 - Peinture</i>	23 521,24
<i>Lot 13 - Electricité - courants forts & faibles</i>	88 347,70
<i>Lot 14 - Chauffage ventilation - plomberie - sanitaire</i>	295 345,63
<i>Etude préliminaire de faisabilité</i>	1 270,50
<i>Etude géotechnique d'avant-projet</i>	2 139,69
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	286 250,00
<i>Mission de coordination SPS</i>	3 599,25
<i>Mission de contrôle technique</i>	7 065,00
<i>Mission OPC</i>	25 000,00
TOTAL	2 304 030,83

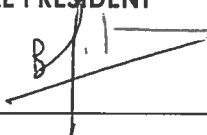
Le mobilier (estimé à 100.000 € HT) n'est pas retenu dans l'assiette.

Le groupement est le seul financeur public à apporter une subvention.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 250.000 € pour les activités hors industrie, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'attribuer au SDIS, conformément à l'action 16-30 « Centres d'incendie et de secours », une subvention de 50%, dans la limite de 1.152.015 €, d'une assiette éligible arrêtée à 2.304.030 €.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le LE 30 JAN. 2017	Chaumont, le 25 JAN. 2017 LE PRESIDENT 

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 19 DECEMBRE 2016	N°16-13
OBJET : Communauté de communes de la vallée de la Marne - réhabilitation du gymnase de Chevillon	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	0
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le gymnase intercommunal de Chevillon, situé rue du Bas du Ban, a été construit en 1983-1984. Il est dans un état de vétusté avancé.

Son utilisation quotidienne par le collège R. Rollin de Chevillon rend nécessaire son entière réhabilitation. Les écoles primaires l'utilisent occasionnellement et les associations hors temps scolaires.

Le bâtiment actuel se compose d'une grande salle de sport de 950 m² (43,50 m x 21,80 m) avec des gradins amovibles installés longitudinalement sur le côté libre de la grande salle.

Sur la partie latérale Nord se trouvent un hall d'entrée des sportifs, deux blocs vestiaires/sanitaires/douches pour les élèves, une salle des professeurs équipement de deux vestiaires/douches et un local rangement matériel. Une chaufferie fuel accessible uniquement depuis l'extérieur prend place en façade Nord.

Sur la partie latérale Sud, sont situés une entrée directe sur la grande salle par emmarchement depuis la rue et un local regroupant l'accueil, le local d'entretien et les sanitaires publics.

Chauffage, électricité, plomberie sont devenus obsolètes. L'isolation est quasi inexistante, les menuiseries sont détériorées, les revêtements de sols et muraux sont en très mauvais état et la couverture souffre de nombreuses fuites que l'on ne parvient plus à réparer.

Le projet

Le projet prévoit d'une part la réhabilitation du gymnase existant et d'autre part la construction d'une extension, implantée sur le côté Ouest en retrait de la rue du Bas du Ban.

Ce nouveau bâtiment sera un équipement collectif, de trois niveaux, abritant au niveau de la rue du Bas du Ban, la chaufferie avec un accès direct depuis la rue et le hall d'entrée du gymnase.

Le terrain ayant un fort dénivelé, l'entrée du gymnase se fait par le rez-de-chaussée. Ce niveau comprend dans la partie extension, le local ménage et l'escalier qui dessert les différents niveaux ainsi que l'ascenseur.

Le gymnase comporte une zone vestiaires/sanitaires, des rangements pour le matériel, une salle des professeurs et arbitres, un bureau pour le gardien et une aire de jeux de 22 m x 44 m.

Une seconde entrée est créée à l'arrière de l'extension, réservée aux collégiens, elle permet un accès direct depuis le collège via une passerelle métallique. Cette dernière relie l'extension du gymnase au cheminement personnes à mobilité réduite existant dans le collège.

Un dernier niveau sera créé pour accueillir les gradins des spectateurs, soit 162 places assises dont six places réservées aux personnes à mobilité réduite, ainsi que deux blocs de sanitaires publics.

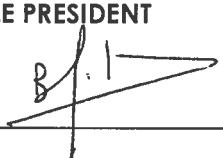
Lots de Dépenses	Devis
Travaux	1 548 000,00
Lot 1 - Démolitions - Gros œuvre - VRD	184 800,00
Lot 2 - Charpente couverture - Zinguerie - Etanchéité	322 500,00
Lot 3 - Bardage - Isolation thermique extérieure	171 200,00
Lot 4 - Cloisons Plafonds	82 000,00
Lot 5 - Menuiseries intérieures bois	25 000,00
Lot 6 - Menuiseries aluminium - Métallerie	172 000,00
Lot 7 - Carrelages faïences	26 500,00
Lot 8 - Sol sportif - Equipement	94 000,00
Lot 9 - Peinture	35 700,00
Lot 10 - Ascenseur	27 300,00
Lot 11 - Electricité	146 000,00
Lot 12 - Plomberie	41 500,00
Lot 13 - Chauffage ventilation	169 500,00
Lot 14 - Désamiantage	50 000,00
Prestations intellectuelles	107 041,50
Architecte base 6%	95 148,00
Architecte OPC 0,75%	11 893,50
TOTAL	1 655 041,50

	Aide base GIP	Taux base GIP	Demandé / Confirmé
Europe			Demandé
Etat (DETR)	240 000	15%	Confirmé
Etat (FSIL)	297 999	18%	Confirmé
Conseil départemental			Demandé
GIP Haute-Marne	579 264	35%	
TOTAL	1 655 041	100%	

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 300.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'attribuer à la communauté de communes de la vallée de la Marne, conformément à l'action 16-28 « Territoires les plus concernés - CHN », une aide de 35%, dans la limite de 579.264 €, d'une assiette éligible arrêtée à 1.655.041 €.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le LE 30 JAN. 2017	Chaumont, le 25 JAN. 2017 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 19 DECEMBRE 2016	N°16-14
OBJET : Mise en accessibilité de la gare de Chaumont	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	0
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le contrat de projets 2007-2013 prévoyait la création, la modernisation et la mise en accessibilité des gares de la région.

D'importants travaux visant à créer, autour de la gare de Chaumont, un pôle d'échange multimodal, ont été conduits par la Ville de Chaumont et la communauté d'agglomération de Chaumont. L'objectif est d'améliorer la mobilité des personnes par un meilleur accès aux différents modes de transports.

Seule la gare de Chaumont n'a pas fait l'objet d'une réfection. Il a donc été convenu de réaliser, de manière concomitante, des travaux de modernisation et de mise en accessibilité, incluant le bâtiment voyageurs, dans le périmètre de la SNCF, et les quais, dans le périmètre de SNCF Réseau (anciennement RFF).

Pour rappel, le groupement a accompagné la SNCF sur son projet de modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Chaumont. L'aide accordée le 1^{er} décembre 2014 s'élevait à 13 %, dans la limite de 261.042 €, d'une assiette arrêtée à 2.000.000 € HT.

Le comité exécutif, lors de sa réunion du 4 juillet 2016, a été appelé à se prononcer sur la demande de financement présentée par SNCF Réseau dans le cadre de la mise en accessibilité des quais.

Les travaux, d'un montant estimé à 4 M€, consistent à mettre en place trois ascenseurs sur les quais 1 – 2 et 3, à rehausser les quais de 55 cm, à poser des bandes d'éveil de la vigilance le long des quais, à mettre en place un garde-corps sur le quai 3, à déposer des passages planchiés en milieu de quais, à mettre les escaliers aux normes et à rénover le passage souterrain.

L'aide du GIP est destinée à faire baisser la participation financière de la communauté d'agglomération et de la Ville de Chaumont.

Le comité exécutif a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention limitée à 238.958 €, représentant 6 % du montant de travaux de 4 M€ HT.

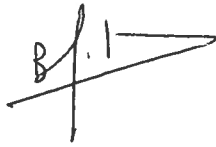
L'engagement de principe initialement pris par le GIP Haute-Marne portait sur une participation de 500.000 € sur l'opération globale, participation qui se trouverait confirmée avec une répartition de 261.042 € pour la SNCF et de 238.958 € pour SNCF Réseau.

Concernant l'aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises, la délégation est de 400.000 € pour l'industrie et 100.000 € pour les autres secteurs. Dans le cadre de la mise en accessibilité de la gare de Chaumont, il ne s'agit pas d'industrie et la délégation au comité exécutif est dans ce cas limitée à 100.000 € alors que l'aide est de 238.958 €.

La Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne, dans le cadre du contrôle de légalité, a toutefois émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de recueillir l'avis favorable du conseil d'administration du Groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'attribuer à SNCF Réseau, conformément à 16-11 « Aide directe et indirecte immobilier entreprise » une aide de 6%, dans la limite de 238.958 €, d'une assiette limitée à 4.000.000 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le DE LA HAUTE-MARNE LE 30 JAN. 2017 DRCL - Finances 1	Chaumont, le 25 JAN. 2017 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 19 DECEMBRE 2016	N°16-15
OBJET : Transports Lenoir - Plateforme logistique de 3.000 m² - Saint-Dizier	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	
Absent(s) ayant donné procuration	
Total des membres présents ou représentés	
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	
N'ont pas participé au vote	

La société des Transports Lenoir, entreprise de transports créée en 1986, souhaite développer son activité de logistique en faisant construire un bâtiment de 3.000 m² sur la zone de référence de Saint-Dizier.

La société a une activité sur les différents segments du transport.

- Les transports volumineux représentent 50 % du chiffre d'affaire qui s'élèvent en 2015 à 6.193.288 € HT.
Ce sont généralement des produits légers mais nécessitant une grande hauteur de chargement ;
- Les marchandises générales, les lots complets représentent 27 % du CA ;
- La distribution de 1 à 6 palettes, distribuées et collectées sur les départements limitrophes vers la France et l'Europe, représente 22 % du CA (activité démarrée mi-2012) ;
- La logistique, le stockage et la préparation de commande ne représentent que 1 % du CA mais sont appelés à se développer de façon importante.

La société ne peut développer ce dernier segment faute de locaux adaptés.

Sur un terrain de 30.000 m², le nouveau bâtiment à vocation de stockage et de bureau comprendra également une aire de lavage, une station d'approvisionnement en carburant et un parking pour y stationner les véhicules.

Le GIP Haute-Marne est sollicité sur l'acquisition du terrain, le bâtiment et l'aménagement des abords.

Dépenses	Montant
Terrain	274 000
Bâtiment - VRD - Abords	2 094 000
Total	2 368 000

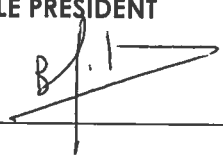
Les transports Lenoir emploient actuellement 48 salariés et envisagent la création de 20 emplois à 3 ans.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 100.000 € pour les activités hors industrie, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'attribuer à la société des Transports Lenoir, conformément à l'action 16-11 « Aide directe et indirecte immobilier entreprise », une subvention de 17%, dans la limite de 400.000 €, d'une assiette éligible arrêtée à 2.368.000 €.

Cette aide pourrait être allouée sur la base du régime d'aides exempté n° SA.40453, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le LE 30 JAN. 2017	Chaumont, le 25 JAN. 2017 LE PRESIDENT 

DRCL - Finances I

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 19 DECEMBRE 2016	N°16-16
OBJET : Aménagement de la zone d'activités Plein'Est en vue de l'accueil d'activités industrielles nouvelles	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	0
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

La zone d'activité économique Plein'Est a été créée en 2007 et labellisée par l'Europe, l'Etat et la Région « Par d'Activités Economiques de Référence ».

Ce parc d'activité a vocation à accueillir des projets de nature industrielle ou de services aux entreprises.

Il comprend actuellement :

- une pépinière d'entreprises de l'agglomération de Chaumont dont le taux de remplissage est de 95 % ;
- quatre implantations effectives (Veolia Eau, SARL Lalin, Barrel CDM, CER France Sud Champagne) et une en cours (Cormat) pour un potentiel de 250 emplois. Une cinquième est en prévision pour 2017 (CMUP).

La zone d'activité doit s'adapter pour accueillir des nouvelles activités industrielles structurantes pour le territoire notamment les Forges de Bologne, du groupe Lisi Aerospace, premier employeur industriel haut-marnais avec 750 salariés.

Elle va également intéresser des entreprises soucieuses de se positionner en sous-traitants ou fournisseurs notamment dans l'aéronautique.

La zone d'activité doit, par voie de conséquence, s'adapter à ces perspectives nouvelles d'implantation. De nouveaux aménagements sont à prévoir comme le dévoiement de réseaux, la création d'une zone de stationnement publique.

Le territoire est déjà réputé sur le secteur des dispositifs médicaux (prothèses et instrumentation chirurgicale). Il a une carte à jouer en se donnant une visibilité et une légitimité en matière aéronautique. Les impacts en termes d'emploi dépasseront le bassin de Chaumont.

Dépenses éligibles	Montant
Aménagement d'une zone de stationnement	1 151 832
Déplacement d'un réseau HTA et d'un poste HTA situés sur la ZA	99 736
Dévoiement d'un réseau d'eau potable et neutralisation d'un réseau d'assainissement	226 599
Neutralisation et purge d'un réseau gaz	18 190
Modification de l'éclairage public	2 934

Etude d'aménagement, maîtrise d'œuvre et contrôle	47 000
Modification des espaces verts	6 737
Frais de géomètre	1 421
Total éligible	1 554 449

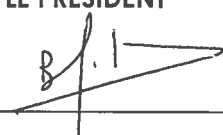
Dépenses non éligibles	Montant
Nivellement de terrains	493 944
Etude de renforcement électrique	1 739
Aléas	57 591
Total non éligibles	553 274

Financements publics	Montant	Taux	Demandé / Confirmé
Etat (DETR 2016)	250 000	16%	Confirmé
Etat (FSIL)	190 885	12%	Confirmé
Etat (DETR 2017)	235 320	15%	Demandé
GIP Haute-Marne	544 057	35%	
Maître d'ouvrage	334 187	21%	
Total	1 554 449	100%	

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX (Mme Guillemy ne prend pas part au vote)
DECIDE**

d'attribuer à l'Agglomération de Chaumont, conformément à l'action 16-14 « Accompagner l'achèvement des Zones d'Activité Economique », une aide de 35%, dans la limite de 544.057 €, d'une assiette éligible arrêtée à 1.554.449 €.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE - Mme Guillemy ne prend pas part au vote	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 25 JAN. 2017 LE PRESIDENT
LE 30 JAN. 2017	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 19 DECEMBRE 2016	N°16-17
OBJET : Ville de Chaumont - Aménagement de la ZAC de la Vendue	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	0
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

Dans le cadre de sa stratégie de développement commercial, la ville de Chaumont, avec l'appui de l'agglomération, a décidé de créer un nouveau pôle commercial au sud de la ville sur la zone de la Vendue.

Pour accueillir ce projet, la collectivité s'est engagée à aménager les accès à la future zone commerciale et aux terrains attenants (réalisation d'une liaison routière et de deux giratoires d'accès) en s'assurant de la maîtrise foncière.

En 2010, la ville avait retenu un opérateur pour réaliser le centre commercial dénommé « les portes de Chaumont ». Initialement prévu pour être ouvert en septembre 2013, ce programme d'investissement a subi plusieurs revers avec les recours contentieux répétés, le retrait d'une enseigne phare et le changement d'opérateur.

Aujourd'hui, l'opération est basée sur de nouveaux acteurs tant au niveau de la promotion immobilière que des enseignes souhaitant s'installer sur la zone.

Le projet est susceptible de générer la création de 350 emplois.

Dépenses	DEVIS
Travaux de voirie	1 994 902,59
Eclairage	85 274,00
Espaces verts	249 188,89
MOE travaux (dont coordination SPS)	147 315,51
Assainissement	301 520,00
MOE et SPS assainissement	18 200,00
Contrôle externe	83 612,04
Diagnostic archéologique	12 541,81
Mesures environnementales compensatoires	304 942,00
Dépenses réalisées (acquisitions, études,...)	715 614,30
Révision de prix travaux (5%)	117 202,01
Révision de prix MOE (4%)	13 185,68
TOTAL	4 043 498,83

Le groupement exclu de sa base les mesures environnementales compensatoires et retient les dépenses réalisées postérieures à sa saisine.

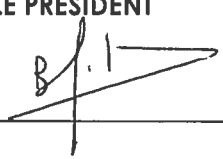
L'assiette est donc réduite à 3.409.786 € HT.

L'Etat à travers le FSIL est sollicité à hauteur de 911.373 € sur une assiette arrêtée à 3.197.496 € HT.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 € pour les activités hors industrie, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX (Mme Guillemy ne prend pas part au vote)
DECIDE**

d'attribuer à la ville de Chaumont, conformément à l'action 16-14 « Achèvement des zones d'activité économique », une subvention de 35%, dans la limite de 1.193.425 €, d'une assiette éligible arrêtée à 3.409.786 €.

RESULTAT DU VOTE :	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le LE 30 JAN. 2017 DRCL - Finances 1	Chaumont, le 25 JAN. 2017 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 19 DECEMBRE 2016	N°16-18
OBJET : CEA – Projet Cicéron	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	0
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le projet

Le projet CICéron 1600 vise à concevoir, réaliser et exploiter sur une durée minimale de 30 ans, une plateforme commerciale de prestations de services de Compression Isostatique à Chaud (CIC) pour le développement de filières métallurgiques d'avenir. L'implantation est envisagée sur le site du CEA en Meuse Haute-Marne.

La CIC consiste, dans un processus de fabrication, à soumettre des pièces à l'action simultanée de hautes pressions (1.000 à 2.000 bars) et températures élevées, dans une atmosphère inerte d'argon. Cette technologie est nécessaire à l'émergence des domaines de la fabrication additive (impression 3D métallique), de la métallurgie des poudres, des assemblages de matériaux dissimilaires ou identiques et non soudables par soudage-diffusion. Elle est déjà utilisée pour la densification de pièces métalliques par élimination des porosités internes de fonderie ou de forge existantes.

Ces procédés innovants permettent d'obtenir des pièces de formes complexes difficilement réalisables ou d'un coût trop important par les procédés conventionnels d'élaboration.

Le projet mené par le CEA aura deux volets opérationnels :

- La conception, la réalisation et l'exploitation de l'aménagement du site et du bâtiment ;
- La réalisation clé en mains de la chambre de compression isostatique à chaud par un équipementier, puis l'exploitation industrielle et commerciale de la plateforme.

Objectif de l'étude

Compte-tenu des enjeux financiers, le CEA et ses partenaires souhaitent qu'une analyse économique et financière du projet soit conduite au travers d'une étude externe, en intégrant les paramètres aujourd'hui disponibles.

L'analyse portera en particulier sur :

- La robustesse des estimations du marché notamment en termes de volume d'activité ;
- Les hypothèses de prix de vente cible ;
- Les coûts pris en compte pour la mise en œuvre du projet (investissements en infrastructure et équipements ainsi que les coûts d'exploitation) ;
- La validation du modèle d'affaire envisagé et les conditions de l'optimisation de sa rentabilité.

Le coût prévisionnel de l'étude est de 200.000 € HT.

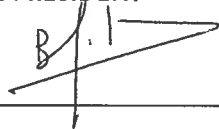
Financier	Montant	Taux
Caisse des dépôts	60 000	30%
GIP Haute-Marne	30 000	15%
GIP Meuse	30 000	15%
Conseil régional Grand Est	20 000	10%
Atmostat (*)	30 000	15%
CEA	30 000	15%
	200 000	100%

(*) Atmostat est le partenaire industriel initiateur et investisseur potentiel du projet CICéron 1600. A ce titre, il est partie prenante dans la réalisation du plan d'affaire existant et dans la recherche de partenaires industriels intéressés par une participation dans le projet en tant que client et/ou investisseurs.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 15.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'attribuer au CEA, conformément à l'action 16-17 « Etudes et analyses économiques, stratégiques et environnementales », une aide de 15%, dans la limite de 30.000 €, d'une assiette éligible arrêtée à 200.000 €.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le LE 20 JAN. 2017 DRCL - Finances	Chaumont, le 25 JAN. 2017 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 19 DECEMBRE 2016	N°16-19
OBJET : Convention de mise à disposition de locaux et de moyens de fonctionnement par le Conseil Départemental Haute-Marne	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	0
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le Conseil Départemental de la Haute-Marne met à disposition du GIP Haute-Marne des moyens, matériels ou prestations de service nécessaires à son fonctionnement et notamment :

- la mise à disposition de locaux,
- les télécommunications,
- les services d'imprimerie,
- le service courrier.

Les conditions de mise à disposition par le Conseil Départemental nécessitent une convention précisant notamment les conditions financières.

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne a approuvé, le 26 septembre 2000, une première convention de mise à disposition de locaux et de matériels.

Suite à une demande de la part du GIP Haute-Marne d'un nouveau local pour y déposer ses archives, une nouvelle convention a été établie.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'autoriser le Directeur du groupement à signer une convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Marne pour la mise à disposition de moyens, matériels et prestations de service.

RESULTAT DU VOTE :	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le LE 30 JAN. 2017	Chaumont, le 25 JAN. 2017 LE PRESIDENT 